Droit à l'image		
J'autorise le Lycée Ampère à prendre et utiliser des images prises		
• Pour le trombinoscope à usage strictement interne à l'établissement :		
	OUI	□NON
 Dans le cadre scolaire à des fins pédagogiques pendant des activités, des sorties et des voyages scolaires, des activités de l'Association Sportive et de la Maison Des Lycéens 		
	OUI	□NON
 Pour promouvoir le lycée et les formations (presse, plaquette, site internet du lycée, diaporama de présentation) 		
	OUI	□NON
NB : <u>les photographies</u> ne seront ni communiquées à un tiers, ni vendues, ni utilisées à des usages non autorisés. <u>Elles ne seront utilisées qu'à des fins pédagogiques internes à l'établissement, affichage, journal du lycée ou à destination du site internet.</u>		
Conformément à la loi, le libre accès aux données est garanti aux personnes qui pourront vérifier l'usage des clichés et exercer leur droit aux images les concernant. Vous pourrez à tout moment revenir sur votre décision par un écrit adressé à l'établissement.		
Transports et sorties scolaires		
(Diplômes d'état non concernés) J'autorise mon enfant à participer à des sorties scolaires et éducatives (y compris sur le temps d'internat) et, le cas échéant, à être transporté :		
• par véhicule de l'établissement :	□ oui	□ non
• par transporteur privé :	□ oui	□ non
• à s'y rendre à pied :	□ oui	□ non
Règlements		
J'ai bien pris connaissance des Règlements de l'établissement (y compris règlement internat le cas échéant), à disposition sur le site de l'établissement https://www.lp-ampere-josselin.ac-rennes.fr/		
Nom: Prénom:		
Classe:		
Date:		
Signatures obligatoires:		
De l'apprenant		Des représentants légaux (Diplômes d'état non concernés)